

# HAUTE COUR DE JUSTICE

137

CABINET  
D'INSTRUCTION  
N° 268.

## Procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation



L'AN mil neuf cent Quarante cinq le vingt deux  
du mois de Septembre à 9 heures du

Déférant à notre mandat de comparution, nous étant transportés à  
après avoir été extrait de la Maison d'arrêt de Fresnes

Devant nous, Schmedemann Membre de la Commission  
d'Instruction près la Haute Cour de Justice, assisté de Loubenot Etienneffier,  
Greffier assermenté, s'est présenté a été amené  
en notre cabinet, à Paris, le

Laval Pierre.

M<sup>e</sup> Baraduc



Conseil de l'inculpé , dûment convoqué et à la disposition de qui la  
procédure avait été mise la veille de ce jour, est présent.

Je ne pourrai pas répondre à la  
question que vous me posez concernant le  
survol de la zone libre par les avions  
allemands, l'octroi en Géorgie du fond  
de bases à l'aviation allemande et l'accepta-  
tion du concours de avions de l'axe en  
Géorgie du Nord..

Je note d'accord que certains des faits  
qui me sont reprochés ont dû se passer  
pendant mon absence alors que j'étais à  
Munich, mais j'ajoute surtout, que  
s'agissant d'affaires militaires, elles

Eloedemann

y

échappaient à mon autorité et à mon contrôle.

Je vous ai déjà dit, et je tiens à le répéter, qu'après le départ de l'Amiral Darlan, j'ai demandé au Maréchal de prendre sous son autorité personnelle toutes les décisions de caractère militaire et d'être Commandant en chef des armées de terre et de mer. Le Maréchal m'a répondu qu'il avait telle était bien sa volonté et que je n'aurais pas à m'occuper de régler ce problème. Les ministres intéressés le savraient bien et ils s'entretenaient directement avec le Chef de l'Etat, lui faisaient leurs propositions et exécutaient ses décisions.

Quand vous voyez la mention "chef de gouvernement" en cette matière militaire, vous devez considérer qu'elle s'applique non pas à moi, mais au Maréchal, car à ce moment je n'étais pas chef de Gouvernement. Je le fus dans la suite, après avoir partagé jusqu'à la Vice-présidence du Conseil avec l'Amiral Darlan, celui-ci s'occupant des affaires militaires et moi des affaires civiles.

Je me souviens toutefois; en ce qui concerne l'aviation, avoir marqué au général Janebequin mon étonnement d'entendre constamment tirer la D.C.A. à

Édouard

my

Vichy. Il me répondit qu'il tirait sur des avions anglais qui passaient. Je lui dis : "laissez les passer et ne tirez plus." Vous affolez la population sans aucune utilité." Il rit de mon propos et donna je crois l'ordre de cesser cet exercice.



Je viens de prendre connaissance des documents que vous m'avez soumis. aucun ne porte ma signature. à Munich, il fut bien question de bases en G.F.N mais uniquement pour l'aviation italienne, et je vous ai dit quelle fut ma réaction et le refus que j'ai opposé. Même si ma responsabilité n'est pas en cause, je ne vois pas bien, étant donnée notre situation à ce moment, comment une autorité française à Vichy aurait pu s'opposer en fait à un ultimatum allemand si il nous avait été présenté. Je constate par exemple, que le général Revers, qui occupe, je crois, aujourd'hui, depuis la libération, des fonctions importantes, a signé lui-même <sup>un</sup> télégramme au nom de l'admiral Darlan, donnant l'ordre de faire cesser toute réaction de chasse ou de D.C.A en cas de survol de la zone libre.

Je vois bien qu'il fait mention dans ce télégramme de la qualité du chef du

Gaudenot

17

Gouvernement, mais je n'étais pas, je le souligne, le chef du Gouvernement par rapport à l'Amiral Darlan dont j'étais l'égal. Si le Général Pétain a reçu, à la date qu'il indique, un ordre de moi, ce ne pouvait être que la transmission d'un ordre du Maréchal. Il

Il en est de même en ce qui concerne la prétendue acceptation de la collaboration des avions de l'Alpe avec nos forces en Af.N.

Mes rapports avec le Gouvernement allemand s'établissaient surtout par l'Olmbassade. Et des questions du genre de celle que vous me posez aujourd'hui, la solution relevait beaucoup plus de notre délégation à Wiesbaden, qui recevait elle-même ses instructions des ministres compétents. Je crois ne pas me tromper en indiquant que les D.C.A. délégués services de la délégation de Wiesbaden relevaient directement de l'Amiral Darlan, leurs bureaux à Vichy se trouvant d'ailleurs à l'Hotel Thermal où s'était l'Amiral Darlan. Pour toutes ces raisons, vous le voyez, ce n'est pas à moi que ces questions peuvent être valablement posées mais au Maréchal ou aux ministres qui, à cette période étaient placés directement sous ses ordres en

Ehoudent

ay

l'absence de l'Amiral Darlan. Je vous ai dit alors que je n'ai aucun document, tant ce que ma mémoire a retenu, et comme elle est généralement fidèle, si j'avais été directement mêlé à ces négociations de ce genre, je vous l'aurais dit. J'aurais pris mes responsabilités et je vous aurais fait connaître les raisons pour lesquelles j'aurais agi.

D : Vous êtes mis directement en cause dans l'espace des événements de l'ouverture 1943, à la page 4 où dans le paragraphe 5, il est écrit ceci :

"Le 9 novembre à une heure trente, le Président Naval s'incline devant l'ultimatum... etc." Ce paragraphe se réfère au télégramme N° 1861 M DSA 6 du 9/11, que je vous présente.

Torley : mais vous expliquez sur ce point ?

P : (à une heure trente du matin, je ne me trouvais jamais à Sèvres. J'allais chaque soir coucher à Chabeldon. Je ne me rappelle pas avoir reçu une communication téléphonique et il est peu vraisemblable alors que je dormais certainement que j'aurais à discuter à ce sujet. Si on m'a téléphoné, ce que j'ignore, c'était peut-être pour m'informer que pour me demander mon accord qui, je le répète encore une fois, dépendait uniquement de

Emondot 115

Marechal, qui lui, se trouvait à Vichy - Général  
sans plus, ce télégramme signé de l'Officinal  
Bouagene mentionne pas mon nom.

Lecture faite, persiste et signe avec nous  
et notre greffier, approuvant douze mots  
rares nuls.

Recueilli

Eduard

Emile